

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

19 janvier 2026

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **19 janvier 2026 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents : M. Pascal De Bellefeuille, maire
M. Jean-Luc Trahan, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Élise Léonard, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
M. Mathieu Paquette, conseiller du district 6
M. Mathieu Fleurent, conseiller du district 7
M. Patrick Léonard, conseiller du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présentes : la greffière et la directrice générale adjointe – efficacité opérationnelle.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
- 3.1. Séance ordinaire du 15 décembre 2025
4. RÈGLEMENT
- 4.1. Règlement (2025)-A-64-2 modifiant le règlement (2019)-A-64 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
- 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
- 5.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations
- 5.3. Société Plan de Vol inc. - contrat
6. RESSOURCES HUMAINES
- 6.1. Signature de la lettre d'entente 2026-01-CSN - demande de préretraite
- 6.2. Politique de la Ville de Mont-Tremblant relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre - modification
- 6.3. Affectation intérimaire - direction générale
7. GESTION FINANCIÈRE
- 7.1. Liste des comptes à payer
- 7.2. Office d'habitation des Laurentides - budget révisé 2025
8. URBANISME (Aucun sujet)
9. INFRASTRUCTURES
- 9.1. Comité sur la mobilité durable - modification de la composition et nomination
10. ENVIRONNEMENT (Aucun sujet)
11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 11.1. Autorisation d'événements
12. INCENDIE (Aucun sujet)
13. TRANSITION DURABLE
- 13.1. Tourisme aérien Laurentides - entente relative à la terminaison du protocole d'entente

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

19 janvier 2026

- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 15.1. Dépôt de correspondance
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale adjointe - efficacité opérationnelle et de la greffière; il est 19 h.

CA26 01 001 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA26 01 002 3.1. Séance ordinaire du 15 décembre 2025

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 décembre 2025, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENT

CA26 01 003 4.1. Règlement (2025)-A-64-2 modifiant le règlement (2019)-A-64 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et, s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025, monsieur le conseiller Mathieu Paquette a donné un avis de motion de l'adoption

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

19 janvier 2026

du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

L'objet de ce règlement vise à augmenter la rente pour les années de participation au Régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant à compter du 1^{er} janvier 2027.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2025)-A-64-2 modifiant le règlement (2019)-A-64 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA26 01
(5.1)**

5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA26 01 004

5.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations

CONSIDÉRANT que la Ville, à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder à la nomination de fiduciaires;

CONSIDÉRANT les trois sièges laissés vacants laissés à la suite des départs de messieurs Charles Gélinas, Martin Héroux et Marc-André Paiement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de la Fiducie par sa résolution 12-01-2025 adoptée le 15 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner les nominations de madame Carole Presseault et de messieurs Peter Bassett et Dany Tremblay à titre de fiduciaires du Domaine Saint-Bernard pour une période de deux ans, soit du 15 décembre 2025 au 15 décembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille.

CA26 01 005

5.3. Société Plan de Vol inc. - contrat

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville et suivant les informations reçues du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-130-00-529, sujet à l'autorisation du conseil;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

19 janvier 2026

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'attribuer de gré à gré, à Société Plan de Vol inc. le contrat d'entretien, d'hébergement et de soutien du progiciel ldside - Conseil d'administration sans papier, pour l'année 2026, au montant de 6 927 \$, taxes en sus, avec deux périodes de renouvellement d'un an et dont le montant sera ajusté selon l'IPC, le tout conformément au contrat n°2026-007;

D'autoriser le directeur aux technologies de l'information, à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

CA26 01 006

6.1. Signature de la lettre d'entente 2026-01-CSN - demande de préretraite

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de préretraite;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la convention collective en vigueur et aux besoins du Service des infrastructures;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner la décision du Service des ressources humaines et du service concerné d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2026-01-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder à la demande de préretraite de l'employé portant le numéro 340, selon les termes et conditions de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 01 007

6.2. Politique de la Ville de Mont-Tremblant relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre - modification

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de miser sur une équipe de cadres mobilisée pour offrir des services de qualité et assurer l'évolution performante de l'organisation;

CONSIDÉRANT le plan stratégique 2024-2028, plus particulièrement l'aspiration 6 laquelle vise à bâtir une culture de travail épanouissante;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser que l'annexe 1 de la Politique de la Ville de Mont-Tremblant relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre soit modifiée afin d'y intégrer certains avantages, dont la préretraite et les congés sans solde ou autofinancés, le tout selon les conditions et modalités inhérentes à chaque avantage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 01 008

6.3. Affectation intérimaire - direction générale

CONSIDÉRANT la vacance temporaire du poste de directeur général;

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE nommer madame Amélie Provost à titre de directrice générale par intérim rétroactivement au 14 décembre 2025 et d'autoriser la signature de la modification temporaire du contrat de travail hors cadres à intervenir;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

19 janvier 2026

D'autoriser la modification temporaire du contrat de travail hors cadres à intervenir avec Madelaine Rouleau, directrice générale adjointe, développement du territoire, afin de tenir compte des obligations additionnelles qui lui sont temporairement dévolues, et ce rétroactivement au 14 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA26 01 009 7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2025 au montant de 524 010,02 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA26 01 010 7.2. Office d'habitation des Laurentides - budget révisé 2025

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation des Laurentides a déposé un budget révisé 2025 aux fins d'approbation;

CONSIDÉRANT que deux des ensembles immobiliers sont situés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant et que la Ville paie seulement pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-520-00-971, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter le budget révisé 2025 de l'Office d'habitation des Laurentides totalisant un déficit anticipé de 5 941 995 \$, dont 136 705 \$ est imputable à la Ville de Mont-Tremblant;

DE contribuer à l'Office d'habitation des Laurentides pour la somme de 6 853 \$, soit 10 % du déficit anticipé imputable à la Ville de Mont-Tremblant, pour les ensembles immobiliers numéros 1396 et 2242, déduction faite du montant de 6 818 \$ déjà versé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille.

8. URBANISME (Aucun sujet)

9. INFRASTRUCTURES

CA26 01 011 9.1. Comité sur la mobilité durable - modification de la composition et nomination

CONSIDÉRANT la résolution CA23 03 056 créant et établissant la composition du comité sur la mobilité durable, ainsi que la résolution CA25 03 055 modifiant la composition du comité relativement au nombre le nombre d'élus siégeant sur celui-ci;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE modifier la composition du comité sur la mobilité durable par le retrait d'un élu municipal, passant de 3 à 2 élus;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

19 janvier 2026

DE nommer messieurs les conseillers Joël Charbonneau et Jean-Luc Trahan pour siéger sur le comité sur la mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le conseiller Jean-Luc Trahan.

10. ENVIRONNEMENT (Aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CA26 01 012

11.1. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Défi Challenge Québec 800 2026	Entraînement F.U.N. inc.	16-17 mai 2026	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
Journée Hivernale Familiale	Chevaliers de Colomb	1 ^{er} février 2026, 9 h à 16 h	Parc Daniel Lauzon, zone de pêche à la glace Lac Moore

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille.

12. INCENDIE (Aucun sujet)

13. TRANSITION DURABLE

CA26 01 013

13.1. Tourisme aérien Laurentides - entente relative à la terminaison du protocole d'entente

CONSIDÉRANT l'entente intervenue en 2020 avec Tourisme aérien Laurentides (TAL) pour le développement du tourisme aérien 2020 (CA20 01 007) adoptée le 20 janvier 2020 pour permettre à TAL de planifier, organiser et acheter des campagnes promotionnelles dans le but d'attirer des voyageurs à Mont-Tremblant par voie aérienne;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie de COVID-19, les interventions de TAL ont été rendues impossibles et que ses activités n'ont pu reprendre depuis;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la Ville et de l'ensemble des partenaires que TAL procède à la remise des fonds résiduels de l'organisme dont la somme de 146 146 \$ correspond à la part de la Ville compte tenu de sa contribution au montage financier;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

19 janvier 2026

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le maire ou à défaut le maire suppléant, conjointement avec la directrice générale, la directrice générale adjointe - développement durable du territoire, la directrice générale adjointe - performance organisationnelle ou la greffière, à signer pour et au nom de la Ville, l'Entente relative à la terminaison du protocole de 2019 concernant le tourisme aérien qui aura notamment pour effet de :

- mettre fin à toutes responsabilités les unes envers les autres et donne quittance réciproque et finale de toute dette et engagement;
- verser à la Ville la somme de 146 146 \$ provenant de ses fonds résiduels correspondant à la part de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille.

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

**Dépôt CA26 01
(15.1)**

15.1. Dépôt de correspondance

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la correspondance suivante :

- réponse du ministère des Transports et de la Mobilité durable suite aux diverses demandes de la Ville portant sur des ajouts de panneaux d'arrêt, de réduction de la limite de vitesse et de sécurisation (document daté du 5 décembre 2025).

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille concernant les négociations de la convention collective de l'Association syndicale des pompiers et pompières de Mont-Tremblant.

Intervention de madame la conseillère Élise Léonard concernant le civisme et le respect des règlements concernant les chiens sur le territoire.

Intervention de monsieur le maire Pascal De Bellefeuille concernant la première compétition de ski de fond qui a eu lieu au Domaine Saint-Bernand, le samedi 17 janvier 2026.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA26 01 014

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascal De Bellefeuille, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière